RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 14232
Numéro SIREN : 821 011 897
Nom ou dénomination : ABONDANCE

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2019 sous le numéro de dépôt 48004

20190480042018

DATE DEPOT : 24/06/2019

N° DE DEPOT : 48004

N° GESTION : 2016B14232

N° SIREN : 821011897

DENOMINATION : ABONDANCE

ADRESSE : 92 rue d'Avron 75020 Paris

MILLESIME : 2018

.

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
25 JUIN 2019
Sous le N° : 48004

"ABONDANCE" Société par action simplifiée
Au Capital de 20 000,00 Euros
Siège Social : 92, Rue d'Avron 75020 Paris
R.C.S. PARIS 821 011 897

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 avril 2019

L'an deux mille dix neuf
Le douze avril
A dix sept heures,

Le associé de la société "ABONDANCE", société par action simplifiée, au capital de 20 000,00 Euros, se sont réunis au Siège social de la société, en assemblée générale-ordinaire, sur la convocation de la gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ALCI Hasan, associé-gérant de la Société

Le Président constate que sont présents ou représentés en vertu d'un pouvoir spécial, la totalité des associés :

- Mr ALCI Hasan, propriétaire de	100 Parts
Total des parts présentes ou représentées	100 Parts

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est valablement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes ci-dessus, énoncés,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, et décisions à cet égard,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition membres de l'Assemblée

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce
- L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2018,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial sur les conventions établis, par la gérance
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant les délais fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Puis, le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'artiele L223-19 du Code de Commerce et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Puis, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, déclare les approuver et donne à Monsieur ALCI Hasan gérant, quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 29 318 Euros au compte Report à nouveau.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées statuant sur ce rapport, prend acte de ce qu'aucune convention sus - visée n'a été conclue au cours de l'exercice..

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur ALCI Hasan gérant de la Société, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés présents.



SASU "ABONDANCE"
92, Rue d'Avron
75020 Paris

N° SIRET : 821 011 897 00013

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES ET LE BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2018

Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en exécution des prescriptions légales et réglementaires, et conformément à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exerce, et de vous inviter à vous prononcer sur les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que tous les autres documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition conformément aux prescriptions légales et réglementaires.

ACTIVITES DE LA SOCIETE-RESULTATS-PROGRES ET DIFFICULTES PERSPECTIVES D'AVENIR

En exécutions des prescriptions légales, nous allons vous informer de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, du résultat de cette activité, des progrès réalisés, des difficultés rencontrées et des perspectives d'avenir.

Nous ferons tous commentaires utiles et répondrons aux questions que vous désirerez poser.

Ainsi que vous avez pu le constater à l'examen des divers documents qui ont été tenus à votre disposition, le résultat net comptable, fait apparaître un bénéfice de **Euros 29 318**

Ce résultat se détermine comme suit :

- Les produits d'exploitation		**913 553 Euros**
- Les charges d'exploitation		**875 223 Euros**
- D'où un résultat d'exploitation de	**(+)**	**38 331 Euros**

- Auquel il y a lieu d'ajouter :	**(+)**	**0 Euros**
Et de déduire :	**(-)**	**9 012 Euros**
Résultat net Comptable	**(+)**	**29 318 Euros**

AFFECTION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice soit 29 319 Euros au compte de "REPORT A NOUVEAU".

MODE DE PRESENTATION DES COMPTES - METHODE D'EVALUATION

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions en vigueur. Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

DIVIDENDES

Conformément à l'article 47 de la loi du 12 Juillet 1965 concernant la distribution de dividendes, nous vous confirmons que notre société n'a procéder à aucune distribution de dividendes au titres des trois derniers exercices.

PRISES DE PARTICIPATION - FILIALES

Nous n'avons à vous signaler aucune participation prise au cours dudit exercice, ni aucune acquisition au cours du même exercice d'une part quelconque dans une société.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En ce qui concerne les conventions visées par les dispositions de l'article, nous vous signalons qu'aucune nouvelle convention de cette nature n'a été conclue au cours dudit exercice.



2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES — N° 2065-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code general des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tracez à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS ABONDANCE
ALCI HASAB

SIRET 8 2 1 0 1 1 8 9 7 0 0 0 1 3

Mél : ckf@neuf.fr

Adresse du principal établissement

92 RUE D AVRON
75020 PARIS 20EME ARRONDISSEMENT

Adresse du siège social:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: RESTAURATION RAPIDE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* : 0 — Bénéfice imposable à 28% : 0 — Déficit

Bénéfice imposable à 15% : 23 397

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* — Jeunes entrepnses innovantes, art. 44 *sexies*-0 A — Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* — Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A — Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W — dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dematerialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

SARL Cabinet BRUNET
10 RUE THERESE
75001 PARIS 1ER ARRONDISSEMENT

Tél: 0145231249

Nom et adresse du conseil:

Tél.

OGA/OMGA — Viseur conventionné — (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Identité du déclarant:

Date: 11/04/2019 Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire: MR ALCI HASAB PRESIDENT

Signature.

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas, le taux d'impôt sur les societes applique doit être precise en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautes » de la notice du formulaire n° 2065-SD)

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

EBP Informatique 2019

2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD
2019

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions [1]	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis [5]					*Total (a à h)*	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL — Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6: Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [6]		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [7]		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EBP Informatique 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code general des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2019

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : ABONDANCE

Adresse de l'entreprise : 92 RUE D AVRON 75020 PARIS 20EME ARRONDISSEMENT

SIRET : 8 2 1 0 1 1 8 9 7 0 0 0 1 3

Duree de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le 31/12/2018)
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	300 000	012	300 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	118 985	030 12 254	106 731
	Immobilisations financières * (1)		040	10 141	042	10 141
		Total I (5)	044	429 126	048 12 254	416 872
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	5 110	062	5 110
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattaches *	068		070	
		Autres * (3)	072	9 750	074	9 750
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	30 111	086	30 111
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	44 970	098	44 970
		Total général (I+II)	110	474 097	112 12 254	461 843

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	20 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Reserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	58 914
	Résultat de l'exercice	136	29 318
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	108 232
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	164 110
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	23 737
	Autres dettes (dont comptes courants d'associes de l'exercice N : 169 106 390)	172	165 763
	Produits constates d'avance	174	
	Total III	176	353 611
	Total général (I + II + III)	180	461 843

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financieres à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont creances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou creees au cours de l'exercice *	182	62 917
(3)	Dont compte courant d'associes debiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cedees au cours de l'exercice *	134	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2019

2019

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **ABONDANCE**

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	300 000	300 000
		Autres		
	Immobilisations corporelles		106 731	53 551
	Immobilisations financières		10 141	10 141
		Total I	416 872	363 692
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises	5 110	3 850
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances	Clients et comptes rattachés		
		Autres	9 750	8 317
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		30 111	28 846
	Charges constatées d'avance			
		Total II	44 970	41 013
		Total général (I + II)	461 843	404 706
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		20 000	20 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		58 914	9 062
	Résultat de l'exercice		29 318	49 852
	Provisions réglementées			
		Total I	108 232	78 914
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		164 110	170 662
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		23 737	17 131
	Autres dettes		165 763	137 999
	Produits constates d'avance			
		Total III	353 611	325 792
		Total général (I + II + III)	461 843	404 706

EBP Informatique 2019

EXEMPLAIRE à CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2019

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SAS ABONDANCE** — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2018

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				210	911 396
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Services *		217	218	
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
Production immobilisée *				224	
Subventions d'exploitations reçues				226	
Autres produits				240	2 157
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	913 553

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	358 735
Variation de stocks (marchandises) *				235	(1 260)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	2 945
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				241	
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier 5 156 – immobilier)			242	105 776
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 018)	244	6 308
Rémunérations du personnel *				250	317 611
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	75 371
Dotations aux amortissements *				254	9 737
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	258		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	268			
			Total des charges d'exploitation (II)	264	875 223
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	38 331
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	201	4 947
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	555
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				309	3 510
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				311	29 318

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 412 — 29 318 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles *				322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	3 510
Divers *, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	555
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				698	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				666	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						907	
Entreprises nouvelles (I.I. ter/ter)	351	ZFU-TE (I.I. octies et octies A)	287			342	
Reprise d'entreprises en difficulté (I.I. quater)	381	IFT (I.I. terdecies A)	385				
ZRD (I.I. tredecies)	127	ZRR (I.I. quindecies)	135				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 undecies)	901	Pôles de compétitivité hors CIFE (art. 44 terdecies)	906				
ZFA (I.I. quindecies)	345	Investissements outre-mer	511				
Bassins ruraux à dynamiser – BRD (art. 44 sexdecies)			692				
Report des déficits : Créance due au report en arrière du déficit			436			351	9 986
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			455				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	23 397	354	
Déficits : Déficit de l'exercice reporté en arrière *				453			
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat				501	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	47	23 397	472	

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé	Montant
MAJ / PV	555

EBP Informatique 2019

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIÉ DE L'EXERCICE 2033-B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libellé	Montant
CICE	9 986

EBP Informatique 2019

2019

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **ABONDANCE**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	911 396	768 726
	Production vendue { biens		
	Production vendue { services		
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	2 157	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	913 553	768 726
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	358 735	309 358
	Variation de stock (marchandises)	(1 260)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	2 945	2 101
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	105 776	105 831
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 308	5 825
	Rémunérations du personnel	317 611	245 073
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	75 371	42 216
	Dotations aux amortissements	9 737	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	875 223	710 403
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		38 331	58 323
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)	4 947	1 490
	Charges exceptionnelles (VI)	555	95
	Impôts sur les bénéfices (VII)	3 510	6 886
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		29 318	49 852

EBP Informatique 2019

③ **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABONDANCE**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	090	300 000	092		094		096	300 000	
	Autres	110		112		114		116		
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		124		126		
	Constructions	130		132		134		136		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	140	2 958	142	31 917	144		146	34 875	
	Installations générales, agencements divers	150	53 110	152	31 000	154		156	84 110	
	Matériel de transport	160		162		164		166		
	Autres immobilisations corporelles	170		172		174		176		
Immobilisations financières		180	10 141	182		184		186	10 141	
TOTAL		190	366 209	192	62 917	194		196	429 126	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532	2 718	534		536	2 718
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 517	542	7 019	544		546	9 536
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	2 517	572	9 737	574		576	12 254

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées vices de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592
	Plus-values taxables à l'IS n° 2	570		Régularisations	594	596	598	595
Report de la moins-value nette à long terme constatée au cours de l'exercice précédent (ligne 599 du cadre 3 de l'imprimé n° 2033-C-SD 2018)							597	
TOTAL					599	595	597	593

* Les cessions de titres de participation sont exonérées (article 219 I-a quinquies du CGI).
Les plus-values réalisées par les entreprises soumises à l'IS sont imposées au taux de 19 % (article 219 I du CGI), sauf si elles relèvent du régime des plus-values à long terme (taux de 15 % ou 0 %, selon la durée de détention des titres).

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2019

DGFiP N° 2033-D-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : ABONDANCE — Néant ☐*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	974	91 140
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	978	30 639
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant des investissements réalisés dans le cadre d'un apport en société placé sous le régime de l'article 210 A du CGI	397	

(1) Ce déficit ne correspond pas nécessairement au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D de l'exercice précédent.

* Les explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2155-NOT-SD

EBP Informatique 2019

2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) ⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise: ABONDANCE — Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018 — Données en nombre de mois: 1 | 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	911 396
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	911 396
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	1 260
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1 260
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	361 680
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	58 783
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	420 463
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	492 193
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	492 193

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	911 396	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		160		
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § *Répartition des salaires* et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § *déclaration des effectifs*.

EBP Informatique 2019

Formulaire obligatoire
(article 48 de l'annexe III au CGI)

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31/12/2018

SIREN 821011897

Dénomination de l'entreprise ABONDANCE

Adresse (voie) 92 RUE D AVRON

Code postal 75020 Ville PARIS 20EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) MR Nom patronymique ALCI Prénom(s) HASAN

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 10/05/1975 N° Département 99 Commune PAZARCIK Pays FR

Adresse : N° 3S Voie VILLA DES JONCHEROLLES

Code Postal 93380 Commune PIERREFITTE SUR SEINE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés dépasse le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs cadres supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque feuillet en haut à droite de la première ligne de chaque cadre, le numéro du feuillet étant suivi du nombre total de feuillets.

(2) Facultatif. M pour Monsieur, MME pour Madame.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2019